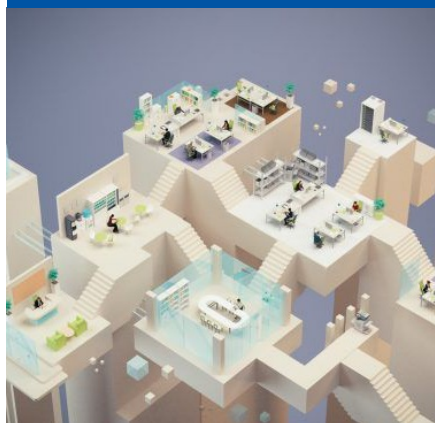


## ACTUALITÉS

## RGPD : À partir du 25 mai 2018, les entreprises n'auront plus droit à l'erreur !



TENDANCES &amp; INNOVATION

Publié le : 23.05.2018 - Modifié le : 24.05.2018

***Opcalia s'est associé avec DPMS, spécialiste dans la protection des données personnelles et Daesign, spécialiste des serious games et du digital learning pour proposer à ses adhérents des parcours de formation sur-mesure, mêlant distanciel et présentiel. Objectif : Être prêt pour l'entrée en vigueur du RGPD.***

## RGPD : qu'est-ce que c'est ?

Le texte de référence européen en matière de protection des données personnelles pour les résidents de l'Union européenne (RGPD)\* est applicable à partir du 25 mai 2018. Il permettra d'harmoniser la régulation des données personnelles dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et concernera toute entreprise, organisation ou association, quelle que soit sa taille, traitant des données personnelles d'un résident européen. **C'est dire l'importance de ce chantier dont l'aboutissement est imminent.**

### À PARTIR DU 25 MAI 2018, LES ENTREPRISES N'AURONT PLUS DROIT À L'ERREUR !

Elles devront pouvoir justifier auprès de la Cnil\*\* qu'elles respectent le cadre juridique du RGPD pour exploiter des données personnelles sous peine de se voir appliquer des sanctions.

## Le DPO, au cœur de la mise en œuvre du RGPD

Parce que **la mise en conformité avec le règlement européen concerne toutes les strates des organisations**, la formation devient une des missions du Data protection officer (DPO), et une obligation en termes de responsabilisation (« accountability ») de tous : la direction générale comme les collaborateurs.

**Opcalia** (avec deux autres Opca : Afdas et Opcalim) **accompagne ses adhérents dans leur appropriation du RGPD** en finançant un dispositif de formation conçu par DPMS, spécialiste dans la protection des données personnelles et Daesign, spécialiste des serious games et du digital learning. « **Il s'agit d'une offre de formation, appliquée, gamifiée et interactive** », précise Marie-Charlotte Le Hénaff, responsable Marketing & Communication de Daesign.

## Quatre parcours multimodaux

**Ces parcours multimodaux, disponibles à partir du 26 mai, mêlent distanciel (serious game, e-learning gamifié, tutorat asynchrone, mobile learning...) et présentiel.** Ils ont été définis pour :

- ✔ Les directions générales et le top management,
- ✔ Les DPO,
- ✔ Les référents RGPD qui font le relai en interne avec les DPO,
- ✔ Les collaborateurs.

**Ils couvrent ainsi tous les profils de l'entreprise**, « de la sensibilisation des collaborateurs à l'expertise du DPO, en mariant connaissance approfondie du domaine, pédagogie active et technologies immersives ».

## Certification, attestation : éléments de preuve

Tous les parcours font l'objet d'une attestation de formation et d'une évaluation continue des acquis via des quiz, et deux parcours sont éligibles à certification par Bureau Veritas, ceux destinés au DPO et au référent RGPD.

**Cela constitue « un élément de preuve du respect des nouvelles obligations par les entreprises », souligne Marie-Charlotte Le Hénaff.** Au-delà de la preuve de mise en conformité des entreprises au RGPD, cette démarche de formation continue destinée à l'ensemble des collaborateurs « permet de s'assurer que les enjeux autour du nouveau règlement sont bien compris de tous, tout en instaurant une véritable culture de la donnée ».

“ **Cette alliance d'acteurs complémentaires va permettre de proposer une offre unique sur le marché de la formation professionnelle, qui va bien au-delà de la théorie juridique pour confronter les apprenants à des études de cas, des mises en situation et tout ce qui permet de passer du savoir abstrait à l'expérience utile.**  
**Marie-Charlotte Le Hénaff, Daesign**

Pour obtenir les conditions tarifaires, veuillez vous rapprocher de votre conseiller Opcalia.

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER

\*Règlement général sur la protection des données

\*\*Commission nationale de l'informatique et des libertés